

Fiche officielle de santé pour les expositions accréditées par l'ACCB

On doit envoyer la Fiche officielle de santé au bureau de l'ACCB **dans les 21 jours suivant la conclusion de l'exposition** afin de maintenir l'accréditation de l'ACCB et d'assurer l'avenir de cette accréditation.

Le vétérinaire de l'exposition ou chaque membre du Comité de santé doit lire et signer ce formulaire. Si l'expo nomme un Comité de santé, chaque personne du comité doit être un membre actif en règle de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie.

Le vétérinaire ou le Comité de santé doit examiner tous les animaux qui viennent à l'expo avant qu'ils entrent dans les installations. Si possible, il est recommandé qu'on examine chaque animal avant qu'il sorte de la remorque. Le vétérinaire ou le Comité de santé a l'autorité pour retourner n'importe quels animaux à leur endroit d'origine et, si considéré nécessaire, n'importe quel animal transporté avec les animaux disqualifiés. Le Comité est tenu de suivre le protocole tel qu'établi par leur conseil de foire.

Pour raisons de biosécurité, on doit se laver les mains avec du désinfectant, lingettes désinfectantes ou gants à usage unique qui devraient aussi être disponibles au Juge avant et pendant l'expo. Clarifiez à l'avance avec le Juge quelle est sa préférence. Chaque animal sera inspecté physiquement de la tête jusqu'à la queue. L'utilisation d'un désinfectant ou changement de gants est exigé entre chaque inspection d'animal.

On doit examiner chaque animal pour les items suivants:

- o Masses au niveau des ganglions lymphatiques (la zone de la ligne de la mâchoire, derrière des coudes, autour des omoplates, les flancs, le pis, etc.). On ne doit pas permettre des masses qui sont ouvertes, qui sont assez avancées pour pouvoir potentiellement éclater, ou qui pourrait être disgracieuses aux yeux des spectateurs.
- o Écoulement purulent au coloré au niveau des yeux (conjonctivite), du nez, de la bouche, de l'anus, du vagin.
- o Parasites externes (principalement poux).
- o Autres signes de maladie ou maladie contagieuse.

Je certifie que: tous les animaux permis dans les installations de cet expo ont été examinés pour vérifier les signes de maladie, de maladie contagieuse et de parasites externes et ne sont pas, autant que je sache, porteurs de ces conditions; et que je suis actuellement un membre actif en règle de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, ou un vétérinaire autorisé.

Daté ce _____ jour de _____, 20 _____.

NOM (veuillez écrire lisiblement)

SIGNATURE

NOM (veuillez écrire lisiblement)

SIGNATURE

NOM (veuillez écrire lisiblement)

SIGNATURE